

ProLive Formation SARL  
Site Minier d'Arenberg  
Rue Michel Rondet  
59 135 Wallers Arenberg  
03.59.05.54.34

# Technicien compétent pour le montage et l'inspection en exploitation des scènes (ou podiums) (< 500m<sup>2</sup>)

## PROGRAMME DE FORMATION

### Durée

2 jours - 14 heures

### Tarif

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)  
Coût en entreprise (intra) : nous consulter  
Étudié selon situation géographique, matériel et nombre de participants

### Délai d'accès

Voir calendrier des formations sur notre [site internet](#)

Thibault Gueudré (Référént handicap) pourra vous apporter une aide adaptée (accessibilité, rythme, documentation, temps nécessaire pour l'évaluation théorique et pratique .....)  
Contact : 0359055434

RCS Valenciennes  
792097 305 00025  
Code APE 3559 A  
Enregistré auprès du préfet du Nord sous le numéro de déclaration 31590826059, ce numéro n'a pas valeur d'agrément.

### Public visé

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services. Agents de collectivités ou techniciens de lieux ou de sites aménagés pour les manifestations (culturelles, sportives, de vie associative...)

### Modalités d'accès

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur [site internet](#) / par téléphone / par mail : [contact@proliveformation.fr](mailto:contact@proliveformation.fr)

### Prérequis

Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française  
Venir avec ses EPI (casque, gants, chaussures de sécurité, tenue adaptée)

### Objectif de l'action :

- Répondre à l'article 43 de l'arrêté du 25 juillet 2022 modifié fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables
- Être capable
  - : d'effectuer la mise en œuvre (montage, démontage et colisage) des matériels en application des règles de l'art et de la réglementation en vigueur
  - de vérifier le montage / article 38 de l'arrêté du 25 juillet 2022 modifié
  - de réaliser l'inspection en exploitation des scènes ou podiums OP1 ou OP2 (<500 m<sup>2</sup>) article 40 §1 de l'arrêté du 25 juillet 2022 modifié
  - de dynamiser la prévention des risques professionnels

### Contenu

#### Partie 1 : Les risques

- Risque et réglementation
- Statistiques des accidents de travail

#### Partie 2 : La Prévention

- La démarche de prévention
- Ce que dit le Code du Travail
- Les formations obligatoires
- Les acteurs de la prévention

#### Partie 3 : Les responsabilités

#### Partie 4 : Le cadre réglementaire

- Ensembles démontables et sécurité
- Situation de travail en hauteur
- Sécurité incendie
- Comportement au feu
- L'arrêté du 25 juillet 2022 modifié (4 déc 2023)

#### Partie 5 : Exploitation

- Mise à disposition des matériels
- Petit lexique du matériel
- L'équipe de mise en œuvre
- Les documents administratifs et de montage
- Evocation des typologies de matériel
- Protection contre le risque électrique
- L'environnement
- L'outillage et les équipes de travail

#### Partie 6 : Les matériels et les pratiques de montage

- Praticables (exemple)
- Scène traditionnelle et podium mobile (exemple)

[www.proliveformation.fr](http://www.proliveformation.fr)  
[contact@proliveformation.fr](mailto:contact@proliveformation.fr)

**PRO  
LIVE**  
FORMATION

**PRO  
LIVE**  
SÉCURITÉ

### Annexes

- Les réseaux souterrains et la DICT
- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- Les sites internet de références

### Moyens pédagogiques :

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

### Moyens d'encadrement :

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenant (son parcours est disponible sur notre site internet) : Pierre-Yves GALLOU, Pacôme MONMONT, Jean-Yves VIALLE.

Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

### Moyens et organisation matériels :

Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur, DVD, matériel présent sur le lieu de formation.

### Modalités d'évaluation / validation

La validation de la formation est faite après évaluation d'une épreuve théorique (QCM 20 questions) et d'une évaluation pratique de mise en situation d'inspection du montage.